

Réponse à une fiche de lecture

Guy Laroque et Bernard Salanié

INSEE

Réponse à Henri Sterdyniak

Fiche de lecture parue dans la *Revue de l'OFCE* n° 75 d'octobre 2000
« *Économétrie de la misère, misère de l'économétrie* »

sur l'article de Guy Laroque et Bernard Salanié
« *Une décomposition du non-emploi en France* »

Économie et Statistique, INSEE, n° 331, 2000-1

L'article d'Henri Sterdyniak présente une critique fouillée de nos travaux et relève de nombreux points sur lesquels l'auteur se trouve en désaccord avec nous. Plutôt que de les reprendre un à un, ce qui serait fastidieux, nous avons préféré regrouper nos réponses autour de trois axes: l'imprécision du modèle, son inspiration « classique », et les résultats d'estimations récentes.

L'imprécision du modèle

Henri Sterdyniak reprend dans son article une des critiques faites à notre étude par Michel Husson dans la *Revue de l'IRES*: l'écart-type du résidu des équations de participation est tellement élevé qu'il disqualifierait nos résultats. Nous pensons qu'il s'agit là d'une erreur d'interprétation. Il est exact que le comportement de participation dépend en grande part de facteurs inexplicables, ce qui n'est d'ailleurs guère surprenant au vu du petit nombre de variables explicatives retenues. Mais les incitations financières jouent un rôle significatif dans la participation, ce qui valide l'aspect essentiel de notre modèle.

L'importance de l'écart-type du résidu fait qu'il n'est pas possible, avec les seules informations mobilisées dans le modèle, de classer un individu donné dans un statut particulier d'emploi. En revanche, la loi des grands nombres permet d'estimer précisément le pourcentage d'individus en non-emploi volontaire dans une sous-population donnée, pourvu que celle-ci soit suffisamment grande. *La loi des grands nombres joue*. Le tableau ci-après reporte l'estimation du non-emploi et de sa décomposition (résultats d'ensemble du tableau 8, p. 60), avec les écarts-types associés à la méconnaissance des caractéristiques détaillées des individus (erreur de sondage) entre parenthèses.

Décomposition du non-emploi

En pourcentage de la population concernée

Diplôme	Volontaire	Autre	Classique	Simulé
Hommes en couple	4,3	5,9	3,8	14,0
<i>Écart type: sondage</i>	<i>(0,0)</i>	<i>(0,0)</i>	<i>(0,0)</i>	<i>(0,1)</i>
Femmes en couple	38,6	8,0	9,4	56,1
<i>Écart type: sondage</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,2)</i>
Hommes seuls	3,2	20,1	6,2	29,5
<i>Écart type: sondage</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,3)</i>
Femmes seules	29,0	4,1	10,1	43,2
<i>Écart type: sondage</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,2)</i>	<i>(0,4)</i>

On peut aussi calculer l'erreur liée à l'estimation du modèle, celle que considèrent d'ordinaire les économètres, à partir de l'écart-type des coefficients en utilisant un développement asymptotique. Cette erreur est bien supérieure à l'erreur de sondage sur laquelle se focalise Henri Sterdyniak: pour les femmes en couple, l'écart-type du pourcentage de non-emploi volontaire est ainsi de 2,2 %.

Au total, la précision des estimations, conditionnellement à la spécification retenue, est bonne. La critique de Michel Husson et Henri Sterdyniak n'est pas valide si l'on accepte la structure générale du modèle, structure qu'ils contestent par ailleurs.

Un modèle d'inspiration classique ?

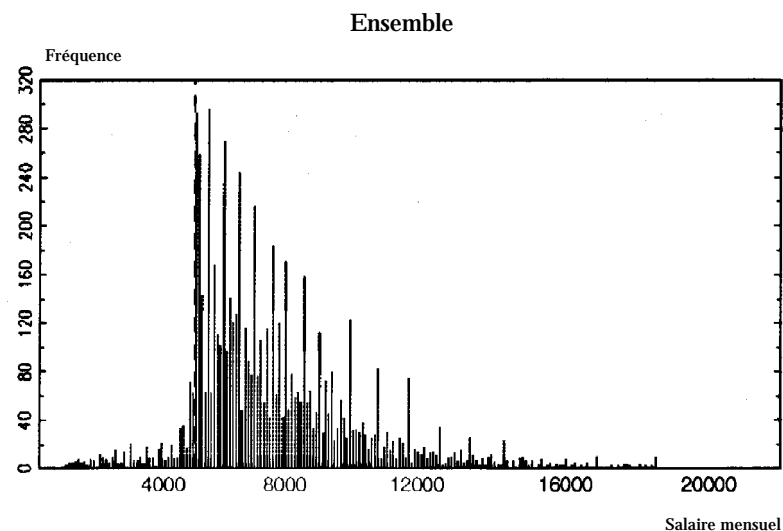
Henri Sterdyniak nous reproche d'avoir choisi un modèle « pré-keynésien » pour l'appliquer à une réalité qu'il perçoit à l'évidence comme dominée par un chômage keynésien de masse. Notre modèle n'est pas pré-keynésien. En fait il est conçu pour mesurer l'importance relative du chômage keynésien et du chômage classique; nous ne pensons pas que la modélisation retenue privilégie l'un ou l'autre. Nous avons probablement eu tort de parler de « chômage résiduel » à propos du chômage keynésien: contrairement à ce que cette dénomination laisse entendre, le chômage keynésien (ou l'« autre non-emploi » dans la terminologie de notre article) est bien dans notre méthode un paramètre à estimer et non un résidu économétrique. La méthode d'estimation ne cherche en aucun cas à réduire au maximum la taille de ce paramètre. Nous reconnaissons toutefois bien volontiers que les résultats d'estimation de l'autre non-emploi ne sont pas satisfaisants.

A plusieurs reprises dans son article, Henri Sterdyniak nous fait grief d'identifier le coût du travail à la productivité, sous une hypothèse de concurrence parfaite entre entreprises qu'il considère irréaliste. *Mais nous ne travaillons pas sous cette hypothèse.* Notre modèle ne repose que sur l'existence d'une distribution virtuelle des salaires (en l'absence de salaire minimum) qui associe à chaque individu, compte tenu de ses caractéristiques, le salaire qu'il peut obtenir sur le marché du travail. Toutes nos conclusions tiennent si par exemple les entreprises sont en mesure d'exploiter les travailleurs en ne les payant que la moitié de leur productivité, ou de sous-payer les femmes par discrimination sexuelle. Nous avons mentionné en passant le cas particulier de concurrence parfaite, mais à titre essentiellement illustratif. En revanche, nous adoptons une hypothèse cruciale qui mérite effectivement discussion: nous supposons que les variations du SMIC ne modifient pas cette distribution virtuelle des salaires et déplacent seulement le point où elle est tronquée par le SMIC.

Cette troncation par le SMIC apparaît clairement sur les graphiques 1 et 2, qui représentent la distribution des salaires des femmes employées à temps plein. On voit que la distribution a une forme semblable à une log normale, qui serait tronquée au niveau du salaire minimum. Le graphique 2 laisse à penser qu'il existe par exemple de nombreuses femmes sans diplôme auxquelles les entreprises ne sont pas prêtes à proposer un salaire au moins égal au salaire minimum.

Il est facile d'imaginer des situations qui violeraient notre hypothèse. Si par exemple le salaire résulte d'un marchandage entre l'individu et l'entreprise, alors la rémunération d'un certain nombre de travailleurs parmi les moins productifs devrait être exactement égale au SMIC et donc suivre ses variations (au moins sur une certaine plage). Remarquons à cet égard qu'en France (contrairement par exemple aux États-Unis), on n'observe pas de pic au niveau du salaire minimum dans la distribution des rémunérations: compte tenu des rémunérations annexes, nombre de Smicards légaux touchent en fait un salaire assez nettement supérieur au SMIC. On peut également invoquer l'effet des grilles salariales et du souhait des travailleurs de maintenir leur salaire relatif, qui conduirait à une diffusion des hausses de SMIC aux bas salaires. On observe effectivement un tel phénomène de diffusion à court terme, mais nous ignorons s'il se maintient à long terme. Faute d'éléments permettant de le chiffrer, nous avons choisi de le laisser de côté dans la simulation. Nous pensons que cela se justifie dans une optique de long terme (l'effet à court terme est en tout état de cause peu prononcé), mais nous ne disposons pas d'éléments empiriques vraiment probants pour le démontrer.

1. Distribution des salaires

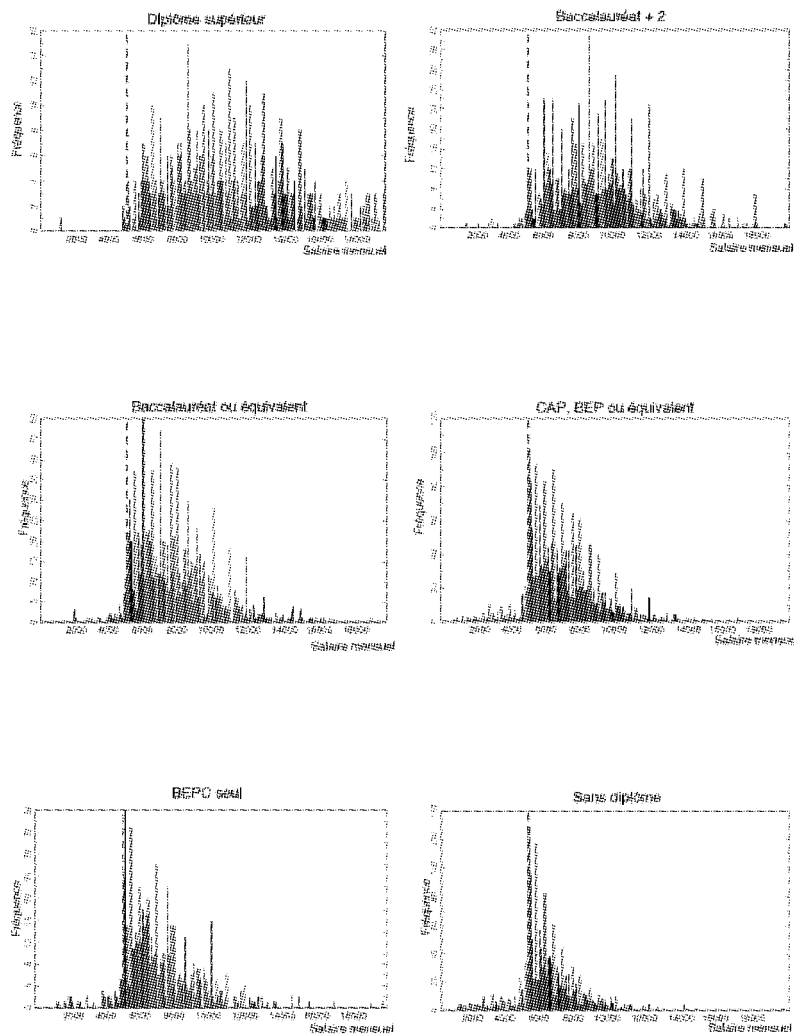


Résultats récents

Nous avons récemment étendu nos travaux dans plusieurs directions, répondant ainsi peut-être à certains points soulevés par Henri Sterdyniak. Nous avons ainsi intégré le temps partiel à notre analyse. Cela complique nettement le modèle, dans la mesure où il nous faut prendre en compte trois choix de participation possibles (temps plein, mi-temps et non-participation). Par ailleurs, le fait que le temps partiel est souvent subi plutôt que choisi, et l'observation qu'un pourcentage non-négligeable de salariés à temps partiel déclare un salaire horaire inférieur au SMIC, nous conduisent à retenir une modélisation spécifique.

Nous avons estimé ce modèle sur un échantillon de femmes (seules ou en couple) représentant 5 millions de femmes et extrait de l'Enquête Emploi 1999 — une année où le chômage keynésien était probablement plus faible qu'en 1997. Les résultats ne sont pas parfaitement satisfaisants; en particulier, le modèle décrit mal les déterminants du travail à temps partiel. Néanmoins, nous retrouvons plusieurs conclusions de notre article d'*Économie et statistique*. Ainsi, le nombre d'emplois détruits par une augmentation de 10 % du coût du SMIC serait de 240 000, ce qui est du même ordre de grandeur que les chiffres annoncés dans notre article sur une population comparable. La prise en compte du temps partiel ne semble donc pas remettre en cause un impact très négatif à long terme du SMIC sur l'emploi.

2. Distribution des salaires par diplôme



Conclusion

Le titre retenu par Henri Sterdyniak pour son article laisse à penser qu'il nous prend pour Proudhon et qu'il se prend pour Marx. Nous avons eu dans notre article des ambitions plus modestes : il s'agissait pour nous de tenter une première décomposition des causes du non-emploi en nous appuyant sur des données individuelles, qui sont incomparablement plus riches que les données agrégées. Nous espérons que d'autres poursuivront dans cette même voie, quitte à ce que leurs contributions viennent nous contredire.